



Le Conseil Syndical du SNES-FSU de l'académie de Nantes se tient dans une actualité sociale marquée par l'orientation libérale du nouveau pouvoir. Qu'il s'agisse de la casse du code du travail, des attaques multiples contre les agents de la Fonction Publique, la réduction des APL et la mise en danger du logement social, toutes les politiques mises en œuvre depuis les dernières élections ne répondent qu'à deux objectifs : assécher la dépense publique et déréglementer à tout va pour le plus grand bien du patronat et de la finance.

La réaction syndicale n'est cependant pas encore à la hauteur des enjeux sur tous les terrains. Si on peut se féliciter d'une unité d'action inédite dans la Fonction Publique, on ne peut que regretter l'éparpillement dans la lutte contre les ordonnances Macron. Le SNES et la FSU ont pris leurs responsabilités en s'associant aux appels à la mobilisation initiés par la CGT pour le 12 et le 21 septembre avec Solidaires. Localement, des UD ou des fédérations FO ont rejoint le mouvement comme en Loire-Atlantique contre la position confédérale de leur organisation. Cela a eu un impact non négligeable sur la mobilisation et montre à quel point l'unité d'action est déterminante.

Action Fonction Publique

Tout au long de l'été, les attaques contre le pouvoir d'achat des fonctionnaires se sont succédé : gel de la valeur du point d'indice, rétablissement de la journée de carence, perspective de 120 000 suppressions d'emplois sur les 3 versants de la Fonction Publique, menaces de report de mesures de revalorisations actées dans le PPCR... Alors que le candidat Macron avait promis une augmentation de pouvoir d'achat à l'occasion de la hausse de la CSG, il n'est plus question maintenant que d'une compensation.

Ainsi, toutes ces mesures vont amputer fortement le pouvoir d'achat de plus de 5,4 millions d'agent.e.s public.que.s et désorganisent les services publics rendus aux usagers. C'est inacceptable, totalement injuste pour les agent.e.s, et dangereux pour les services publics. Cela diminue encore l'attractivité de la Fonction Publique, attractivité déjà dramatiquement insuffisante dans l'Éducation.

La **réforme annoncée des retraites** pour l'ensemble de la Fonction Publique fait aussi peser de lourdes menaces sur le code des pensions auquel nous sommes très attachés. Le SNES et la FSU continueront de montrer les dangers des systèmes de retraites par point ou de compte notionnel qui remettent en cause les mécanismes de solidarité inter-générationnelle comme sociale, et ôtent toute prévisibilité aux travailleurs actifs pour leur fin de carrière en ne garantissant plus le montant de leurs retraites.

Éducation

Le Conseil Syndical a fait le bilan de cette rentrée qui est marquée par les conséquences de la gestion extrêmement serrée des moyens. Sans compter la disparition de 150 000 emplois aidés dont 23 000 dans l'Éducation Nationale, ce qui augmentera le nombre d'élèves sans accompagnement et mettra des milliers de collègues au chômage. Nous demandons les créations d'emplois statutaires correspondant à ces missions. Les effectifs des classes ont encore augmenté dans de nombreux établissements. Le rétablissement, de ci de là, de certains enseignements remis en cause par la réforme du collège s'est fait à moyens constants, impactant d'autant les autres. De nombreux supports n'étaient pas pourvus à la rentrée. Le SNES dénonce une gestion opaque des blocs de moyen provisoires (BMP) tant au niveau des établissements que des DSDEN, qui a des conséquences sur les affectations des TZR, des contractuel.le.s et des stagiaires, et in fine, sur les conditions d'accueil des élèves.

Évaluation des personnels : la section académique portera auprès de l'inspection pédagogique nos revendications pour le respect des engagements pris nationalement sur les modalités d'évaluation (le document de cadrage sert au collègue évalué à préparer l'entretien et on ne peut en aucun cas exiger qu'il soit rendu ou communiqué à la hiérarchie) et, dans le cadre du dispositif transitoire, pour l'attribution de notes pédagogiques aux collègues qui ont encore été inspectés en 2016-2017 après plus de cinq ans sans inspection, et la réévaluation de celles de tous les autres dans le même cas.

Le Conseil Syndical appelle à :

- Participer aux **MANIFESTATIONS CONTRE LES ORDONNANCES SUR LE CODE DU TRAVAIL LE 21 SEPTEMBRE.**
Un préavis de grève est déposé pour permettre à toutes celles et ceux qui le souhaitent de se mobiliser en fonction des modalités locales.
- Soutenir et participer à l'**ACTION DES RETRAITÉ.E.S LE 28 SEPTEMBRE, À L'APPEL DU GROUPE DES 9.**
 - ↪ Contre l'augmentation de 26 % de la CSG (passant de 6,6 % à 8,3%)
 - ↪ Pour la revalorisation des pensions.
- Préparer la **GRÈVE NATIONALE UNITAIRE DU 10 OCTOBRE** dans toute la Fonction Publique.
 - ↪ Contre le **gel de la valeur du point d'indice.**
 - ↪ Contre le **rétablissement de la journée de carence.**
 - ↪ Contre le **report des mesures salariales PPCR programmées en 2018 et 2019**
 - ↪ Contre la **hausse de la CSG**
 - ↪ Contre les **suppressions d'emplois publics**
 - ↪ **Pour une véritable négociation salariale** incluant la reconnaissance du travail et des missions des agents.